

Séance du 27 Août 2012

Le vingt-sept août deux mille douze, vingt et une heures, les membres du Conseil Municipal de Carantilly, dûment convoqués par Mme le Maire, se sont rassemblés à la mairie sous sa présidence.

Date de convocation : 20 août 2012

Date d'affichage : 04 septembre 2012

Etaient présents : Mme HENRY Marylène ; MM BOURGE Pierre, CORON Bruno, PATIN Bernard ; Melle PAISANT Nadège ; MM DUFORT Erik, LEROUXEL Henri, PACARY Michel ; Mme LEDOUX Malika ; M. DUPONT Henri ; Melle LEVALLOIS Mireille ; Mme L'ORPHELIN Pierrette ; M. BOURDON Noël.

Etaient excusés : M. ALLIX Gratiem (procuration M. LEROUXEL) ;
M. LEMERRE Eugène (procuration M. DUPONT).

M. BOURGE, nommé conformément à la loi, remplit les fonctions de secrétaire.

I. Virement de crédits section d'investissement (visa 31/08/2012)

Mme le Maire expose au Conseil Municipal que les travaux de voirie concernant les chemins de la Blanchetière et de la Rouxelière de Bas sont terminés. Cependant un virement de crédits est nécessaire pour le règlement de la facture à l'entreprise DEVAUX. Après délibération, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le virement de crédits suivant :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2312-64 (chp 23) : Espace TRITOU	2 793.00 €	
D 2315-153 (chp 23) : Voirie La Blanchetière		1 530.00 €
D 2315-154 (chp 23) : Voirie La Rouxelière de Bas		1 263.00 €

II. Contrats groupe proposés par le CDG 50 – Groupama / Gras Savoye (visa 31/08/2012)

Mme le Maire expose au Conseil Municipal :

Dans le cadre de ses missions facultatives, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche met à disposition des collectivités du département, un contrat groupe dont l'objet est de garantir les communes et établissements publics des risques financiers découlant de leurs obligations statutaires.

La Commune de Carantilly adhère au contrat groupe des agents affiliés à la CNRACL, ainsi qu'à celui des agents affiliés à l'IRCANTEC, depuis le 1^{er} janvier 1997.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte et autorise Mme le Maire à signer l'avenant portant modification des taux de cotisations, à compter du 1^{er} janvier 2013, de la manière suivante :

- contrat couvrant les agents CNRACL – collectivités moins de 50 agents : 5.59 % ;
- contrat couvrant les agents IRCANTEC : 1.55 %.

Ces tarifs seront maintenus pendant cinq ans jusqu'au terme du marché, soit jusqu'au 31 décembre 2017.

Les autres caractéristiques du marché initial sont maintenues à l'identique dans la mesure où les risques assurés ainsi que le personnel assuré des collectivités restent inchangés.

III. Terrain de la Gare

Mme le Maire présente au CM le devis de bornage du cabinet LALLOUET d'un montant de 1509,35 € TTC.

Elle rend compte de ses contacts avec l'acheteur potentiel qui en offre 7 500 €TTC, le bornage restant à la charge de celui-ci.

Le CM propose de repasser une annonce pour ce terrain au prix de 16 €TTC, bornage à la charge de l'acheteur.

IV. La Gare

Mme le Maire expose au Conseil l'évolution du dossier après ses rencontres avec l'Architecte des Bâtiments de France, et des services de la DDTM.

La déclaration préalable de réhabilitation de la gare est acceptée, tout comme celle de l'abri voyageurs.

Les travaux pourront commencer avant la fin de l'année.

V. Logement 1 Les Ecoles

Mme le Maire présente les 7 demandes parvenues en mairie. Elle suggère que la demande de M. et Mme MARIE soit orientée vers le logement 7, les écoles qui va se libérer prochainement.

Location du logement 1 Les Ecoles (visa 31/08/2012)

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que le logement communal sis 1 Les Ecoles sera vacant au 15 octobre 2012, du fait du départ de M. et Mme GOEURIE.

Après examen des dossiers de candidature en commission, Mme le Maire propose celui de M. MADI Zarkachi et Melle SOINARD Eloïse.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de suivre l'avis de la commission et de louer ledit logement à M. MADI et Melle SOINARD à compter du 15 octobre 2012. Le loyer sera de 480.53 €par mois et révisable chaque année à la date anniversaire d'entrée dans les lieux. Une caution égale à un mois de loyer (soit 480.53 €) sera également demandée. Un bail et un état des lieux seront établis.

Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer tout document concernant cette location.

VI. Travaux

M.BOURGE fait le point sur les travaux :

- Écoles : les 4 fenêtres seront posées semaine 35 avant la rentrée.

- Logement 7, les écoles : Au départ de sa locataire, quelques travaux seront nécessaires, en particulier la réfection de la salle de bains et de la chambre du 1er étage situées au nord. Ces travaux seront réalisés en régie, ils ne devraient pas dépasser 1000 € Les fenêtres de la salle de bains et de la cuisine (prévues à l'investissement) seront changées en même temps par l'entreprise retenue auparavant (Y. HERVIO)

VII. Achat d'un souffleur

Le CM donne son accord à l'unanimité pour l'achat d'un souffleur pour un montant de 424,58 €TTC.

VIII. Hôtel Restaurant

A ce jour, 6 architectes ont demandé le dossier. La date d'ouverture des plis est prévue le 7 septembre.

IX. Trésorerie

Mme Le Maire a rencontré M. LASRI, trésorier payeur, qui lui propose le paiement de certaines prestations en ligne. Le coût pour la commune (paiement de l'assainissement collectif) serait par an, en fonction du nombre d'utilisateurs, de :

10 % des administrés	:	4,03 €
30 %	«	: 12,09 €
50 %	«	: 20,14 €
100 %	«	: 40,28 €

Le CM donne son accord de principe, Mme le Maire va continuer l'étude avec M. LASRI.

X. Transports scolaires

Le Conseil Général va procéder à la mise en place de panneaux et matérialiser les emplacements de stationnements des bus scolaires à l'aide de « zébras » tracés au sol.

- direction collège de Marigny : départ de la place Pierre L'ORPHELIN
- direction collège de Canisy : Mme le Maire informe le CM sur les nombreux démêlés et interventions qui ont été nécessaires pour que le bus du collège de Canisy s'arrête également sur la place de Carantilly, ce qu'elle a obtenu. L'autre arrêt, situé à la "Querellière" sur la commune de Quibou, est néanmoins maintenu.
- direction les lycées de Saint-Lô : désormais, un seul bus pour Saint-Lô, partira de la place.

XI. Carrefour du Poteau

Mme le Maire rend compte de la réunion concernant la réalisation d'un giratoire à laquelle elle a assisté en présence des représentants du Conseil Général, des élus de Marigny et des riverains

Elle se dit optimiste, si M. et Mme DESMOLINS, propriétaires de la maison se situant à l'angle ouest côté Marigny, acceptent de vendre ce bien au Conseil Général.

XII. Cartes postales de Carantilly

M. HÉROUARD, collectionneur, constatant que la commune possède beaucoup de cartes postales de son passé, propose de les rassembler dans un document. Ce document pourrait être réalisé par souscription.

Le CM donne son accord de principe.

XIII. Questions diverses

M. DUPONT fait part de la demande de M. LEMERRE, dont il a procuration, concernant la participation de la commune au prochain "téléthon" ; Mme le Maire lui répond que ce sera comme d'habitude ; la commune participera.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 H 40.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Le Maire, Marylène HENRY	Le Secrétaire, Pierre BOURGE
Bruno CORON	Henri DUPONT
Bernard PATIN	Gratien ALLIX PP H. LEROUXEL
Nadège PAISANT	Mireille LEVALLOIS
Erik DUFORT	Eugène LEMERRE PP H. DUPONT
Henri LEROUXEL	Pierrette L'ORPHELIN
Michel PACARY	Noël BOURDON
Malika LEDOUX	